

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 9 décembre 2011

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°19

CIRCULAIRE N° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM
relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.

Du 7 juillet 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.

Du 7 juillet 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 8 6 6 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Trente et une annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 5046/DEF/DCSEA/SDA2/CB du 22 octobre 2010 (BOC N° 3 du 21 janvier 2011, texte 19) modifiée.

Référence de publication : BOC N°51 du 9 décembre 2011, texte 19.

SOMMAIRE

ANNEXE(S)

ANNEXE I. INGÉNIEURS MILITAIRES DES ESSENCES.

ANNEXE II. OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF.

ANNEXE III. BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN ESSENCES.

ANNEXE IV. BREVET ÉLÉMENTAIRE DE TECHNICIEN ESSENCES.

ANNEXE V. BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE FORMATION DE SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».

ANNEXE VI. CERTIFICAT TECHNIQUE DU 1ER DEGRÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».

ANNEXE VII. FORMATION INITIALE DES ENGAGÉS VOLONTAIRES.

ANNEXE VIII. CERTIFICAT TECHNIQUE LOGISTIQUE ESSENCES DES ENGAGÉS VOLONTAIRES ULTÉRIEURS.

ANNEXE IX. FORMATION MILITAIRE COMPLÉMENTAIRE.

ANNEXE X. PRÉPARATION AUX EMPLOIS EN DÉPÔT.

ANNEXE XI. LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (CADRES).

ANNEXE XII. LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (OPÉRATEURS).

ANNEXE XIII. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ANNEXE XIV. ÉPURATION FILTRATION.

ANNEXE XV. ÉCHANTILLONNAGE.

ANNEXE XVI. MAINTENANCE DES MATÉRIELS PÉTROLIERS.

ANNEXE XVII. ÉVACUATION DE PERSONNELS TRAVAILLANT À L'INTÉRIEUR DES CAPACITÉS MOBILES DÉGAZÉES.

ANNEXE XVIII. AVITAILLEMENT URGENCE CARBURANT.

ANNEXE XIX. AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES.

ANNEXE XX. FORMATION DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE.

ANNEXE XXI. FORMATION DES INTERVENANTS DANS LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE.

ANNEXE XXII. UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.

ANNEXE XXIII. RENOUVELLEMENT À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.

ANNEXE XXIV. FORMATION DE FORMATEURS DE PERSONNELS AYANT VOCATION À UTILISER ET À METTRE EN ŒUVRE LA PARTIE PÉTROLIÈRE DU VÉHICULE SCANIA.

ANNEXE XXV. FORMATION À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS À MÂT TÉLESCOPIQUE.

ANNEXE XXVI. FORMATION DE FORMATEURS DE PERSONNELS AYANT VOCATION À METTRE EN ŒUVRE ET À UTILISER LA STATION SERVICE DE CAMPAGNE DÉPLAÇABLE DE L'ARMÉE DE TERRE.

ANNEXE XXVII. FORMATION CHEF ET ADJOINT DE CELLULE SOUTIEN PÉTROLIER ÉNERGIE DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.

ANNEXE XXVIII. RESPONSABLE D'INSTALLATION PÉTROLIÈRE ÉLÉMENTAIRE.

ANNEXE XXIX. FORMATION INITIALE DES CONTRÔLEURS EN RAFFINERIE.

ANNEXE XXX. RECYCLAGE FORMATION DES CONTRÔLEURS EN RAFFINERIE.

ANNEXE XXXI. STAGE AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE.

La présente circulaire a pour objet de préciser les sessions de formation ouvertes au personnel civil et militaire par le service des essences des armées (SEA) et organisées par la base pétrolière interarmées (BPIA).

Les conditions d'accès aux stages et leur organisation font l'objet des annexes jointes.

Les accès aux stages « ingénieurs militaires des essences », « officiers du corps technique et administratif », « brevet élémentaire de technicien essences » se font par concours.

Les candidatures pour les autres stages sont à adresser à la BPIA.

La circulaire n° 5046/DEF/DCSEA/SDA2/CB du 22 octobre 2010 modifiée, relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées, est abrogée.

La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

**ANNEXE I.
INGÉNIEURS MILITAIRES DES ESSENCES.**

LIBELLÉ LONG.	Ingénieurs militaires des essences.
LIBELLÉ COURT.	SEAIME.
DURÉE.	Deux ans.
LIEU.	Institut français du pétrole (IFP) training, Rueil Malmaison (92). Stage complémentaire théorique : base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71). Stage complémentaire pratique : organismes du SEA.
CATÉGORIE :	OFF x SOFF ◊ MDR ◊ CIV ◊
EFFECTIF PAR SESSION :	Sans objet.
<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le stage d'ingénieurs militaires des essences (IME), effectué en seconde année du cursus d'intégration dans le corps des IME par les officiers ingénieurs diplômés de l'IFP training, doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préparer ces officiers à assumer les fonctions liées à leur premier emploi, en direction centrale ou locale [direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA) dont les échelons de proximité des établissements des essences (EPEE), BPIA, laboratoire du service des essences des armées (LSEA)] ; - de débiter (ou poursuivre) le cursus des qualifications logistiques reconnues, qui permettront à long terme de tenir les postes logistiques de haut niveau en état-major français ou multinational ; - de préparer ces officiers à tenir, à moyen terme, les fonctions d'adjoint interarmées du soutien pétrolier (AISP) ou d'officier traitant en état-major national ou multinational dans le domaine de la logistique pétrolière ; - « d'acculturer » au SEA les officiers issus de différentes armées. 	
<p>Conditions de candidature.</p> <p>Le recrutement se fait par voie de concours sur épreuves ou sur titres. Les conditions de candidature sont précisées par le décret n° 2008-942 du 12 septembre 2008 et l'arrêté du 24 septembre 2009.</p> <p>Renseignements complémentaires : DCSEA/SDA2 - Téléphone : 01.55.58.80.84 ou 85.</p>	
<p>Commentaires.</p> <p>La 1^{re} année de formation se déroule à l'IFP Training. Elle est sanctionnée par l'attribution du diplôme d'ingénieur.</p> <p>La 2^e année se déroule à la base pétrolière interarmées et dans un organisme du SEA.</p> <p>Lien au service : 4 ans.</p>	
SANCTION.	Nomination dans le corps des ingénieurs militaires des essences.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
	25 août 2011.			Journée cohésion.
MF 11 IME 1	1er septembre 2011.	31 juillet 2012.	Direction centrale du service des essences des armées (DCSEA).	IFP training.
MF 11 IME 2	29 août 2011 à 14 h 00.	5 février 2012.	DCSEA.	BPIA.
	6 février 2012.	31 juillet 2012.		Organismes SEA.

ANNEXE II.
OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF.

LIBELLÉ LONG.	Officiers du corps technique et administratif.
LIBELLÉ COURT.	SEAOCTA.
DURÉE.	Deux ans.
LIEU.	École d'administration militaire (EAM), Coëtquidan (56). Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF x SOFF ◊ MDR ◊ CIV ◊
EFFECTIF PAR SESSION.	Sans objet.
<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le stage d'application des officiers-élèves du corps technique et administratif du service des essences des armées, effectué, en seconde année du cursus d'intégration du SEA par les officiers diplômés de l'EAM, doit préparer ces officiers à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diriger un dépôt du SEA comportant des personnels civils et militaires ; - commander un détachement du SEA en opérations extérieures (OPEX) ; - tenir les fonctions de chef de section au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA. 	
<p>Conditions de candidature.</p> <p>Le recrutement se fait par voie de concours. Les conditions de candidature sont précisées par le décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 modifié, et l'arrêté du 20 novembre 2009.</p> <p>Renseignements complémentaires : DELPIA/RH/ER - Téléphone : 03.83.19.35.54 ou 42.</p>	
<p>Commentaires.</p> <p>La 1^{re} année de formation se déroule à l'EAM.</p> <p>La 2^e année de formation se déroule à la base pétrolière interarmées.</p> <p>Ces deux années intègrent un parcours universitaire visant à obtenir une licence professionnelle d'ingénierie de la métrologie et de la qualité (IMQ).</p> <p>Formation ouverte aux officiers subalternes étrangers.</p>	
SANCTION.	Nomination au grade de lieutenant.
NOTATION.	Contrôle continu et évaluation des stagiaires lors de trois partiels répartis dans l'année.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATION.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 OCTA 1	29 août 2011.	28 juillet 2012.		EAM.
MF 11 OCTA 2	29 août 2011 à 14 h 00.	13 juillet 2012.		BPIA.

ANNEXE III.
BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN ESSENCES.

LIBELLÉ LONG.	Brevet supérieur de technicien essences.
LIBELLÉ COURT.	SEABSTE.
DURÉE.	Dix-huit semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF ◊ SOFF x MDR ◊ CIV ◊
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.
<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le brevet supérieur de technicien « essences » a pour objectif de préparer les sous-officiers, détenteurs du brevet élémentaire de technicien « essences » (BETE), ayant acquis une expérience de 4 ans minimum au SEA, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenir les fonctions de chef d'un dépôt du SEA, comportant des personnels civils et militaires ; - commander un petit détachement du SEA en OPEX ; - tenir des fonctions de rédacteur en état-major (organismes du SEA, état-major d'armée, état-major en OPEX) ; - tenir les fonctions de chef de section au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA. 	
<p>Conditions de candidature.</p> <p>Les conditions de candidature sont précisées par l'instruction n° 5903/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/GEST du 16 décembre 2010 modifiée.</p>	
<p>Commentaires.</p> <p>L'inscription au BSTE entraîne du fait l'inscription à la 1re année universitaire du diplôme universitaire de technologie en qualité logistique industrielle organisationnelle (DUT QLIO).</p>	
SANCTION.	Brevet supérieur de technicien essences.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12 BSTE	13 février 2012 à 14 h 00.	29 juin 2012.	DCSEA.	

ANNEXE IV.
BREVET ÉLÉMENTAIRE DE TECHNICIEN ESSENCES.

LIBELLÉ LONG.	Brevet élémentaire de technicien essences.		
LIBELLÉ COURT.	SEABETE.		
DURÉE.	Un an.		
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).		
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF x MDR x CIV x		
EFFECTIF PAR SESSION.	Sans objet.		
Objectif de la formation.			
<p>Le brevet élémentaire de technicien « essences » a pour objectif de préparer les élèves agent technique (EAT) à leur premier emploi au sein des différents établissements du SEA.</p> <p>En particulier, à la fin de leur formation, ces sous-officiers devront être en mesure de tenir les fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de chef d'un service (« infrastructure pétrolière », « matériels », « exploitation », « prévention ») au sein d'un dépôt du SEA, comportant des personnels civils et militaires ; - de sous-officier adjoint (SOA) en section au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA ; - de chef de service (« exploitation », « transport », « comptabilité ») au sein d'un détachement du SEA en OPEX. 			
Conditions de candidature.			
<p>Le recrutement se fait par voie de concours ou au choix. Les conditions de candidature sont précisées par le décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 et l'arrêté du 24 septembre 2009.</p> <p>Les conditions d'admission au choix sont précisées par une circulaire annuelle.</p>			
Renseignements complémentaires : DCSEA/SDA2 - Tél : 01.55.58.80.78.			
Commentaires.			
Pas de commentaires.			
SANCTION.	Brevet élémentaire de technicien essences.		
NOTATION.	Contrôle continu et évaluation des stagiaires lors de trois partiels répartis dans l'année.		
STAGE INTERARMÉES.	Oui.		

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 BETE	29 août 2011 à 14 h 00.	13 juillet 2012.	DCSEA.	

ANNEXE V.
BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE FORMATION DE
SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».

LIBELLÉ LONG.	Brevet supérieur de technicien de l'armée de terre formation de spécialité « logistique essences ».
LIBELLÉ COURT.	SEABSTATFSLE.
DURÉE.	Dix sept semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF ◊ SOFF x MDR ◊ CIV ◊
EFFECTIF PAR SESSION.	Sans objet.
<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le brevet supérieur de technicien de l'armée de terre formation de spécialité « logistique essences » a pour objectif de préparer les sous-officiers à assumer des responsabilités techniques et d'encadrement au sein des différents établissements du SEA.</p> <p>En particulier, à la fin de leur formation, les sous-officiers devront être en mesure de tenir les fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de chef d'un service (« infrastructure pétrolière », « matériels », « exploitation », « prévention ») au sein d'un dépôt du SEA, comportant des personnels civils et militaires ; - de chef d'un service « exploitation », « transport », « comptabilité » au sein d'un détachement du SEA en OPEX ; - de chef de section au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA. 	
<p>Conditions de candidature.</p> <p>Le recrutement se fait par voie de concours. Les conditions de candidature sont précisées par l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 17 mai 2011.</p>	
<p>Commentaires.</p> <p>Formation ouverte aux sous-officiers étrangers.</p>	
SANCTION.	Brevet supérieur de technicien de l'armée de terre spécialité « logistique essences ».
NOTATION.	Contrôle continu.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12 BSTAT	13 février 2012 à 14 h 00.	22 juin 2012.	DCSEA.	

ANNEXE VI.
CERTIFICAT TECHNIQUE DU 1ER DEGRÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».

LIBELLÉ LONG.	Certificat technique du 1er degré logistique essences.
LIBELLÉ COURT.	SEACTIVE.
DURÉE.	Seize semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF ◊ SOFF x MDR ◊ CIV ◊
EFFECTIF PAR SESSION.	Sans objet.
<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le certificat technique du 1er degré logistique essences a pour objectif de préparer les jeunes sous-officiers à assurer les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef de groupe en dépôt pétrolier où il assure essentiellement des fonctions d'encadrement d'engagés volontaires du service des essences des armées (EVSEA) ; - chef de groupe « soutien pétrolier » au sein d'une compagnie (d'instruction ou de soutien opérationnel) de la BPIA ; - chef de groupe « soutien pétrolier » en OPEX ; - chef d'escouade de transport de carburants en métropole et/ou en OPEX. 	
<p>Conditions de candidature.</p> <p>Les conditions de candidature sont précisées par l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 17 mai 2011.</p>	
<p>Commentaires.</p> <p>Formation ouverte aux sous-officiers étrangers sans examen d'accès (UV1).</p>	
SANCTION.	Certificat technique du 1er degré logistique essences.
NOTATION.	Contrôle continu.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 CT1	3 octobre 2011 à 14 h 00.	10 février 2012.	DCSEA.	UV1 le 3 octobre 2011 matin.

**ANNEXE VII.
FORMATION INITIALE DES ENGAGÉS VOLONTAIRES.**

LIBELLÉ LONG.	Formation initiale des engagés volontaires.
LIBELLÉ COURT.	SEAEVI.
DURÉE.	Onze mois.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF \diamond MDR x CIV \diamond
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.
Objectif de la formation.	
<p>La « formation initiale » a pour objectif de préparer les EVSEA à tenir leur premier poste d'opérateur pétrolier et/ou de conducteur soit au sein d'un dépôt du SEA, soit au sein du groupement d'intervention pétrolier (GIP) de la BPIA.</p> <p>À cet égard, la « formation initiale » [formation militaire initiale (FMI) + certificat technique élémentaire « spécialité logistique essence » (CTE LE)] des EVSEA a pour objectifs l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des savoir-faire individuels et des connaissances militaires générales, permettant au jeune engagé volontaire (EV) de « trouver sa place » au sein de l'institution militaire et au sein du SEA en particulier (FMI) ; - des connaissances et des savoir-faire élémentaires dans le domaine de l'exploitation et la mise en œuvre des matériels pétroliers (véhicules, équipements) [certificat technique élémentaire (CTE)]. 	
Conditions de candidature.	
Recrutement <i>via</i> la chaîne du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	
Commentaires.	
Pas de commentaires.	
SANCTION :	Certificat technique logistique essences (CTE LE).
NOTATION :	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES :	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11/R01-I	5 septembre 2011.	31 juillet 2012.	DCSEA.	
MF 11/R02-I	7 novembre 2011.	31 août 2012.	DCSEA.	
MF 12/R01-I	6 mars 2012.	31 janvier 2013.	DCSEA.	
MF 12/R02-I	2 mai 2012.	31 mars 2013.	DCSEA.	

ANNEXE VIII.
CERTIFICAT TECHNIQUE LOGISTIQUE ESSENCES DES ENGAGÉS VOLONTAIRES
ULTÉRIEURS.

LIBELLÉ LONG.	Formation technique logistique essences des engagés volontaires ultérieurs.		
LIBELLÉ COURT.	SEAEVU.		
DURÉE.	Trois mois.		
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-saône (71).		
CATÉGORIE.	OFF ◊ SOFF ◊ MDR x CIV ◊		
EFFECTIF PAR SESSION.	DEFINI PAR DCSEA.		
Objectif pédagogique.			
Former le militaire du rang de recrutement ultérieur pour lui permettre de devenir un opérateur pétrolier exécutant (voie du changement d'armée).			
Conditions de candidature.			
Candidatures retenues suite à décision DCSEA.			
Commentaires.			
Pas de commentaires.			
SANCTION.	Certificat technique logistique essences (CTE LE).		
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.		
STAGE INTERARMÉES.	Non.		

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11/R01-U	1er septembre 2011.	31 novembre 2011.	DCSEA.	

**ANNEXE IX.
FORMATION MILITAIRE COMPLÉMENTAIRE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation militaire complémentaire.
LIBELLÉ COURT.	SEACME.
DURÉE.	Sept semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF \diamond MDR x CIV \diamond
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.
Objectif pédagogique :	
Former le militaire du rang pour lui permettre de devenir un petit gradé d'encadrement.	
Conditions de candidature :	
Les conditions de candidature seront définies par une circulaire de DCSEA/SDA2/RFR à paraître.	
Commentaires.	
Pas de commentaires.	
SANCTION.	Certificat militaire élémentaire.
NOTATION.	Contrôle continu et examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11/R02-CME	5 septembre 2011.	21 octobre 2011.	DCSEA.	
MF 12/R01-CME	27 février 2012.	13 avril 2012.	DCSEA.	

ANNEXE X.
PRÉPARATION AUX EMPLOIS EN DÉPÔT.

LIBELLÉ LONG.	Stage de préparation aux emplois en dépôt.
LIBELLÉ COURT.	SEASPEED.
DURÉE.	Dix semaines.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF ◊ SOFF x MDR ◊ CIV ◊
EFFECTIF PAR SESSION.	Défini par DCSEA.
Objectif de la formation.	
Préparer le personnel à assurer des fonctions d'encadrement au sein d'un dépôt du SEA.	
En fin de formation, les stagiaires seront en mesure de :	
- tenir les fonctions de chef d'un dépôt du SEA, comportant des personnels civils et militaires ;	
- commander un petit détachement du SEA en OPEX ;	
- tenir des fonctions de rédacteur en état-major (organismes du SEA, état-major d'armée, état-major en OPEX).	
Conditions de candidature.	
Les conditions de candidature sont précisées par circulaire annuelle.	
Commentaires.	
Cette formation d'adaptation est orientée sur les matières techniques nécessaires à un emploi en dépôt pétrolier.	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Contrôle continu dans toutes les matières.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12 SPEED	5 mars 2012 à 14 h 00.	16 mai 2012.	DCSEA.	

**ANNEXE XI.
LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (CADRES).**

LIBELLÉ LONG.	Lutte contre les feux d'hydrocarbures (cadres).
LIBELLÉ COURT.	SEAFEUA.
DURÉE.	Cinq jours ou un jour.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou société de formation extérieure à la défense.
CATÉGORIE.	OFF x SOFF x MDR ◇ CIV x chefs d'équipe.
EFFECTIF PAR SESSION.	40 ou 20.
Objectif de la formation.	
Spécialiser les cadres responsables de la sécurité incendie dans la lutte contre les feux d'hydrocarbures.	
Conditions de candidature.	
Être cadre du SEA, responsable de la mise en œuvre des moyens et des procédures relatifs à la lutte contre l'incendie dans son organisme.	
Commentaires.	
Pas de commentaires.	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12/01 + référence stage élèves.	23 avril 2012.	27 avril 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Dates et durées conditionnées à l'externalisation de la formation.

ANNEXE XII.
LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (OPÉRATEURS).

LIBELLÉ LONG.	Lutte contre les feux d'hydrocarbures (opérateurs).
LIBELLÉ COURT.	SEAFEUB.
DURÉE.	Trois jours ou un jour
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou société de formation extérieure à la défense.
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF x MDR x CIV x ouvriers
EFFECTIF PAR SESSION.	40 ou 20.
Objectif de la formation.	
Former le personnel susceptible d'intervenir comme membre d'une équipe de première ou de deuxième intervention contre un feu d'hydrocarbures dans les établissements du SEA.	
Conditions de candidature.	
Pas de conditions particulières.	
Commentaires.	
Pas de commentaires.	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10/01+ référence stage CT1	20 septembre 2011.	22 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Dates et durées conditionnées à l'externalisation de la formation.
MF 10/02	18 octobre 2011.	20 octobre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 10/03	22 mai 2012.	24 mai 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 10/04	26 juin 2012.	28 juin 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

**ANNEXE XIII.
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

LIBELLÉ LONG.	Protection de l'environnement.		
LIBELLÉ COURT.	SEAENVIR.		
DURÉE.	Quatre jours.		
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).		
CATÉGORIE.	OFF x SOFF x MDR \diamond CIV x des établissements		
EFFECTIF PAR SESSION.	40.		
Objectif de la formation.			
Sensibiliser les cadres :			
- aux responsabilités générales et particulières du chef d'établissement dans le cadre de la lutte contre la pollution ;			
- aux réglementations liées aux activités pétrolières industrielles et humaines d'un établissement ;			
- aux mesures de prévention (dans la construction des ouvrages, dans les activités d'exploitation pétrolières ou industrielles, etc.) ;			
- aux processus de décontamination et la réhabilitation d'un site, au règlement du contentieux.			
Préparer les cadres à intervenir :			
- dans la lutte contre la pollution des sols et des cours d'eau avec mise en œuvre des moyens propres à l'établissement ou avec le concours d'intervenants extérieurs.			
Conditions de candidature.			
Stage ouvert en priorité aux cadres du SEA (chefs d'établissements et adjoints, chefs d'équipe prenant la permanence, chargés de protection de l'environnement).			
Il peut être étendu, dans la limite des places disponibles, aux cadres des armées susceptibles d'intervenir dans le domaine de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.			
Commentaires.			
Pas de commentaires.			
SANCTION.	Attestation de stage.		
NOTATION.	Pas de notation.		
STAGE INTERARMÉES.	Oui dans la limite des places non occupées par le SEA.		

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 13/01	2 avril 2012 13 h 15.	6 avril 2012 12 h 00.	BPIA/DELP/SEA/DCSEA.	

ANNEXE XIV.
ÉPURATION FILTRATION.

LIBELLÉ LONG.	Épuration-filtration.
LIBELLÉ COURT.	SEAEPUFIL.
DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF x SOFF x MDR x CIV x
EFFECTIF PAR SESSION.	/
<p>Objectif de la formation.</p> <p>Compléter les connaissances sur les techniques d'épuration, de filtration des carburateurs et informer sur les évolutions et les études en cours dans ce domaine.</p>	
<p>Conditions de candidature.</p> <p>Répondre à une des conditions suivantes :</p> <p>-être militaire appartenant au service des essences des armées et affecté dans un dépôt essences air, un dépôt essences air à vocation interarmées, un dépôt essences aéronaval ou un dépôt essences de l'aviation légère de l'armée de terre ;</p> <p>-être affecté dans les directions (directions régionales interarmées du SEA, direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées, laboratoire du SEA et avoir à traiter de ces problèmes) ;</p> <p>-avoir besoin d'une remise à niveau dans le domaine de façon à pouvoir travailler sur le dépôt d'essence air (DEA), le DEA à vocation interarmées (DEA VIA), le dépôt essences aéronautique naval (DEAN) et le dépôt essences aviation légère de l'armée de terre (DEALAT).</p>	
<p>Commentaires.</p> <p>Stage ouvert en priorité aux cadres du SEA. Il peut être étendu, dans la limite des places disponibles, aux cadres des armées susceptibles d'intervenir dans le domaine des techniques d'épuration et de filtration.</p>	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Oui dans la limite des places non occupées par le SEA.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 18/01 + référence stage élèves.	11 avril 2012.	12 avril 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

ANNEXE XV.
ÉCHANTILLONNAGE.

LIBELLE LONG.	Échantillonnage.
LIBELLÉ COURT.	SEAECHAN.
DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF \diamond MDR x CIV x
EFFECTIF PAR SESSION.	12.
Objectif de la formation.	
Former les personnels chargés de l'exploitation des établissements aux opérations de base du contrôle de qualité.	
Conditions de candidature.	
Répondre à une des conditions suivantes :	
- être ouvrier d'exploitation en CRE, DEA, DEA VIA, DEAN, DEALAT et DEMA ;	
- être engagé volontaire du SEA chargé d'opérations d'exploitation en établissement.	
Cette formation peut être étendue aux cadres qui n'ont pas pu en bénéficier dans leur formation initiale et exerçant des responsabilités dans ce domaine.	
Commentaires.	
Stage ouvert aux cadres du SEA.	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11/01	27 mars 2012 13 h 30.	29 mars 2012 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 11/02	5 juin 2012 13 h 30.	7 juin 2012 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

**ANNEXE XVI.
MAINTENANCE DES MATÉRIELS PÉTROLIERS.**

LIBELLÉ LONG.	Maintenance des matériels pétroliers.
LIBELLÉ COURT.	SEAMMP.
DURÉE.	1re partie maintenance automobile : 300 heures au groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA) + 1 semaine BPIA. 2e partie maintenance pétrolière : 11 semaines.
LIEU.	1re partie : GRETA Chalon-sur-Saône, base pétrolière interarmées Chalon-sur-Saône (71). 2e partie : base pétrolière interarmées Chalon-sur-Saône (71), centre de soutien logistique de service des essences des armées (CSLSEA) Montereau (77) et ateliers NTI2 du SEA.
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF x MDR x CIV x
EFFECTIF PAR SESSION.	Maintenance 1re partie : 8/maintenance 2e partie : 8 (si 2 possèdent le bras mobile hydraulique (BMH)).
Objectif de la formation.	
Former des personnels capables de tenir des postes dans le domaine de la maintenance pétrolière et pouvant intervenir sur tous les matériels projetés tant sur la partie châssis-moteur que sur la partie pétrolière.	
Conditions de candidature.	
Stage ouvert aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils affectés ou faisant l'objet d'une affectation à un poste de maintenance en atelier NTI2 ou NTI3.	
Commentaires.	
Pour la maintenance 2e partie, deux candidats sur les 8 devront être détenteurs de la formation au BMH.	
SANCTION.	Attestation de stage. Les stagiaires ont la possibilité de passer, à titre personnel, le certificat d'aptitude professionnel (CAP) de maintenance véhicule automobile.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
Maintenance GRETA.				
MF 15/10	12 septembre 2011.	23 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA	Interruption de stage du 22 octobre 2011 au 1er septembre 2011.
Maintenance SEA.				
MF 15/01	12 septembre 2011.	2 décembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Interruption de stage du 22 octobre 2011 au 1er novembre 2011.
MF 15/02	6 février 2012.	27 avril 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Interruption de stage du 25 février 2012 au 4 mars 2012.

**ANNEXE XVII.
ÉVACUATION DE PERSONNELS TRAVAILLANT À L'INTÉRIEUR DES CAPACITÉS MOBILES
DÉGAZÉES.**

LIBELLÉ LONG.	Évacuation de personnels travaillant à l'intérieur de capacités mobiles dégazées.
LIBELLÉ COURT.	SEAEVACIT.
DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF x MDR x CIV x
EFFECTIF PAR SESSION.	10.
Objectif de la formation.	
Former le personnel pour qu'il soit capable de mettre en application les mesures de sécurité réglementaires pour l'intervention à l'intérieur de capacités mobiles dégazées, porter secours à un équipier en difficulté et l'extraire de la capacité.	
Conditions de candidature.	
- être personnel des ateliers pétroliers participant à l'intervention à l'intérieur des capacités ;	
- être contrôleur ADR.	
Commentaires.	
Formation effectuée en application des directives de la circulaire n° 10620/DEF/DCSEA/EG/CT/HSCT du 14 avril 1997 (1) concernant l'intervention et l'évacuation de personnels à l'intérieur de capacités mobiles dégazées.	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Pas de notation.
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 16/01	27 septembre 2011.	28 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 16/02	30 mai 2012.	31 mai 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 16/03	19 juin 2012.	20 juin 2012.	BPIA/DELPIA/LSEADCSEA.	

(1) n.i. BO.

**ANNEXE XVIII.
AVITAILLEMENT URGENCE CARBURANT.**

LIBELLÉ LONG.	Avitaillement urgence carburant.
LIBELLÉ COURT.	SEURCAR.
DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF x Mariniers SOFF x MDR x CIV ◇
EFFECTIF PAR SESSION.	20.
Objectif de la formation.	
<p>- sensibiliser le personnel à l'épuration des carburants aéronautiques ;</p> <p>- former les officiers mariners, sous-officiers et militaires du rang à la mise en œuvre des camions citernes avitailleurs ainsi qu'à la rédaction des documents comptables en vigueur au SEA.</p>	
Conditions de candidature.	
<p>- être officier marinier, sous-officier, militaire du rang ;</p> <p>- être titulaire du brevet militaire de conduite super poids lourds (SPL) ;</p> <p>- être titulaire de l'attestation de formation au transport des matières dangereuses en cours de validité.</p>	
Commentaires.	
1re partie : formation théorique à la base pétrolière interarmées.	
2e partie : formation pratique dans les dépôts essences de rattachement.	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Examen final.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	Observations
	DÉBUT.	FIN		
MF 56/01	28 novembre 2011.	29 novembre 2011.	CSFA/EMM.	Répartition : - 5 CSFA (demandes exprimées) ; - 15 EMM ou CSFA.

ANNEXE XIX.
AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES.

LIBELLÉ LONG.	Avitaillement hélicoptères.
LIBELLÉ COURT.	SEAAVIHELICO.
DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF x mariniers SOFF x MDR x CIV x
EFFECTIF PAR SESSION.	20.
Objectif de la formation.	
<p>- sensibiliser le personnel à l'épuration du carburant aviation ;</p> <p>- former des gendarmes des sections aériennes, officiers mariniers, sous-officiers, militaires du rang et personnels civils à la mise en œuvre des camions-citernes avitailleurs.</p>	
Conditions de candidature.	
<p>- être gendarme des sections aériennes, officier marinier, sous-officier, militaire du rang ou personnel civil ;</p> <p>- être détenteur du brevet militaire de conduite poids lourd (PL) ou SPL ;</p> <p>- être titulaire de l'attestation de formation au transport des matières dangereuses en cours de validité.</p>	
Commentaires.	
Pour les gendarmes, ce stage est précédé d'une formation au transport des marchandises dangereuses.	
Sanction.	Attestation de stage.
Notation.	Pas de notation.
Stage interarmées.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 14/01	9 janvier 2012.	10 janvier 2012.	DGGN/CSFA/EMM/DRH-AT.	Répartition : DGGN }15 CSFA } EMM }5 DRH-AT }

ANNEXE XX.
**FORMATION DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
 PAR VOIE ROUTIÈRE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation des conducteurs au transport des marchandises dangereuses par voie routière (ADR) (1).
LIBELLÉ COURT.	SEAADR82.
DURÉE.	Voir commentaires.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), écoles militaires de Bourges.
CATÉGORIE.	OFF ♦ SOFF x MDR x CIV x
EFFECTIF PAR SESSION.	20.
<p>Objectif de la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les conducteurs aux risques présentés lors d'un transport de marchandises dangereuses ; - dispenser aux conducteurs les notions de base permettant : <ul style="list-style-type: none"> - de minimiser les possibilités d'incident et le cas échéant, d'en limiter les effets ; - d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité. 	
<p>Conditions d'admission.</p> <p>Être titulaire du permis VL.</p>	
<p>Commentaires.</p> <p>Stages de formation initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stage de formation de base : ce stage se déroule sur trois jours ; - stage de spécialisation classe 1 : ce stage se déroule sur deux jours et est ouvert aux candidats détenteurs d'une formation de base en cours de validité (souhaitable 2 ans maximum) ou à la suite immédiate de la formation de base ; - stage de spécialisation produits pétroliers : ce stage se déroule sur deux jours et est ouvert aux candidats détenteurs d'une formation de base en cours de validité (souhaitable 2 ans maximum) ou à la suite immédiate de la formation de base. <p>Tout stagiaire ayant échoué au test de la formation de base est renvoyé dans son organisme d'affectation et ne suit pas le reste de la formation.</p>	
SANCTION.	Certificat de formation.
NOTATION.	<ul style="list-style-type: none"> - examen pour la formation de base ; - examen pour la formation de spécialité produits pétroliers ; - examen pour la formation de spécialisation classe 1.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

Stage ADR base + produits pétroliers : MF 20.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 20/01	12 septembre 2011.	16 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/02	19 septembre 2011.	23 septembre 2011.	CSFA.	
MF 20/03	19 septembre 2011.	23 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

MF 20/04	26 septembre 2011.	30 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/05	3 octobre 2011.	7 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/06	10 octobre 2011.	14 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/07	17 octobre 2011.	21 octobre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/08	14 novembre 2011.	18 novembre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/09	21 novembre 2011.	25 novembre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/10	21 novembre 2011.	25 novembre 2011.	CSFA.	
MF 20/11	2 janvier 2012.	7 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 20/12	2 janvier 2012.	7 janvier 2012.	DGGN.	
MF 20/13	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 20 EVSEA 01	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 02	16 janvier 2012.	20 janvier 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20/14	16 janvier 2012.	20 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 20/15	23 janvier 2012.	27 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 20/16	30 janvier 2012.	3 février 2012.	DRH-AT.	
MF 20/17	6 février 2012.	10 février 2012.	DRH-AT.	
MF 20/18	6 février 2012.	10 février 2012.	CSFA.	
MF 20/19	13 février 2012.	17 février 2012.	DRH-AT.	
MF 20/20	13 février 2012.	17 février 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20 CT1	20 février 2012.	24 février 2012.	BPIA/GE.	
MF 20/21	12 mars 2012.	16 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 20 EVSEA 03	12 mars 2012.	16 mars 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 04	19 mars 2012.	23 mars 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 05	26 mars 2012.	30 mars 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20/22	2 avril 2012.	6 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 20/23	2 avril 2012.	6 avril 2012.	CSFA.	
MF 20/24	16 avril 2012.	20 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 20/25	23 avril 2012.	27 avril 2012.	DGGN.	
MF 20/26	23 avril 2012.	27 avril 2012.	EMM.	
MF 20/27	21 mai 2012.	25 mai 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/28	4 juin 2012.	8 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 20/29	4 juin 2012.	8 juin 2012.	CSFA.	
MF 20/30	11 juin 2012.	15 juin 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

Stage ADR base + classe 1 + produits pétroliers : MF 21.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 21/01	3 octobre 2011.	11 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 21/02	23 janvier 2012.	31 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 21/03	19 mars 2012.	27 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 21/04	16 avril 2012.	24 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 21/05	18 juin 2012.	26 juin 2012.	DRH-AT.	

Stage ADR base + classe 1 : MF 22.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 22/01	12 septembre 2011.	16 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/02	12 septembre 2011.	16 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/03	19 septembre 2011.	23 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/04	19 septembre 2011.	23 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/05	26 septembre 2011.	30 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/06	26 septembre 2011.	30 septembre 2011.	CSFA.	
MF 22/07	3 octobre 2011.	7 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/08	3 octobre 2011.	7 octobre 2011.	EMM.	
MF 22/09	10 octobre 2011.	14 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/10	17 octobre 2011.	21 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/11	14 novembre 2011.	18 novembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/12	14 novembre 2011.	18 novembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/13	21 novembre 2011.	25 novembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/14	28 novembre 2011.	2 décembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/15	28 novembre 2011.	2 décembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/16	12 décembre 2011.	18 décembre 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/17	2 janvier 2012.	6 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/18	2 janvier 2012.	6 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/19	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/20	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/21	16 janvier 2012.	20 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/22	16 janvier 2012.	20 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/23	23 janvier 2012.	27 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/24	30 janvier 2012.	3 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/25	30 janvier 2012.	3 février 2012.	DGGN/EMM.	Répartition : 15 DGGN/5 EMM.
MF 22/26	6 février 2012.	10 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/27	6 février 2012.	10 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/28	13 février 2012.	17 février 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/29	13 février 2012.	17 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/30	13 février 2012.	17 février 2012.	CSFA.	

MF 22/31	20 février 2012.	24 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/32	20 février 2012.	24 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/33	12 mars 2012.	16 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/34	12 mars 2012.	16 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/35	12 mars 2012.	16 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/36	19 mars 2012.	23 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/37	26 mars 2012.	30 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/38	26 mars 2012.	30 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/39	2 avril 2012.	6 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/40	2 avril 2012.	6 avril 2012.	DGGN.	
MF 22/41	16 avril 2012.	20 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/42	16 avril 2012.	20 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/43	23 avril 2012.	27 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/44	23 avril 2012.	27 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/45	21 mai 2012.	25 mai 2012.	DRH-AT.	
MF 22/46	21 mai 2012.	25 mai 2012.	EMM.	
MF 22/47	4 juin 2012.	8 juin 2012.	DRHAT.	
MF 22/48	4 juin 2012.	8 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/49	11 juin 2012.	15 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/50	11 juin 2012.	15 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/51	11 juin 2012.	15 juin 2012.	CSFA.	
MF 22/52	18 juin 2012.	22 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/53	18 juin 2012.	22 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/54	18 juin 2012.	22 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/55	25 juin 2012.	29 juin 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/56	25 juin 2012.	29 juin 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/57	25 juin 2012.	29 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/58	2 juillet 2012.	6 juillet 2012.	DRH-AT.	
MF 22/59	9 juillet 2012.	13 juillet 2012.	DRH-AT.	

Stage ADR Produits Pétroliers : MF 23.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 23/01	12 décembre 2011.	13 décembre 2011.	DRH-AT.	
MF 23/02	19 mars 2012.	20 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 23/03	10 avril 2012.	11 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 23/04	14 mai 2012.	15 mai 2012.	DRH-AT.	
MF 23/05	29 mai 2012.	30 mai 2012.	DRH-AT.	
MF 23/06	2 juillet 2012.	3 juillet 2012.	DRH-AT.	

Stage ADR Base : MF 25.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 25/01	2 novembre 2011.	4 novembre 2011.	DRH-AT.	
MF 25/02	5 décembre 2011.	7 décembre 2011.	DRH-AT.	
MF 25/03	9 mai 2012.	11 mai 2012.	DRH-AT.	
MF 25/04	29 mai 2012.	31 mai 2012.	DRHAT.	

Stage ADR Classe 1 : MF 26.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 26/01	5 décembre 2011.	6 décembre 2011.	DRH-AT.	
MF 26/02	12 décembre 2011.	13 décembre 2011.	DRH-AT.	
MF 26/03	10 avril 2012.	11 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 26/04	9 mai 2012.	10 mai 2012.	DRH-AT.	
MF 26/05	14 mai 2012.	15 mai 2012.	DRH-AT.	
MF 26/06	29 mai 2012.	30 mai 2012.	DRH-AT.	

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ANNEXE XXI.
FORMATION DES INTERVENANTS DANS LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE.

LIBELLÉ LONG.	Formation des intervenants dans les transports de marchandises dangereuses par voie routière (ADR1).
LIBELLÉ COURT.	SEAADR13.
DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), écoles militaires de Bourges.
CATÉGORIE.	OFF x SOFF x MDR x CIV x
EFFECTIF PAR SESSION.	12.
Objectif de la formation.	
- sensibiliser les intervenants aux risques présentés par les transports de marchandises dangereuses ;	
- dispenser une formation spécifique adaptée aux fonctions tenues par les personnels (chargeurs, chefs d'établissement).	
Conditions d'admission.	
Assurer de manière permanente ou occasionnelle des responsabilités d'encadrement des transports de marchandises dangereuses, ou exercer une activité intervenant dans ces transports, à l'exception des conducteurs.	
Commentaires.	
Stages ouverts aux militaires du rang du grade de brigadier-chef répondant de manière stricte aux conditions précitées.	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Néant
STAGE INTERARMÉES.	Non.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 24/01	5 décembre 2011 13 h 00.	7 décembre 2011 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Chefs d'établissement.
MF 24/02	20 février 2012 13 h 00.	22 février 2012 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Chargeurs.
MF 24/03	10 avril 2012 13 h 00.	12 avril 2012 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Chargeurs.
MF 24/03	25 juin 2012 13 h 00.	27 juin 2012 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Chargeurs.

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ANNEXE XXII.
UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI
KÉRAX 370 DCI.

LIBELLÉ LONG.	Utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.		
LIBELLÉ COURT.	SEABMH.		
DURÉE.	Cinq jours.		
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou établissements du SEA.		
CATÉGORIE.	OFF	SOFF x	MDR x CIV x
EFFECTIF PAR SESSION.	6.		
Objectif de la formation.			
Former des personnels du SEA aptes à l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.			
Conditions de candidature.			
- stage ouvert aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils du SEA se servant ou ayant vocation à se servir du bras mobile hydraulique des véhicules RVI KÉRAX 370 DCI (mutations, opérations extérieures) ;			
- détenir un certificat médical d'aptitude spécifique à l'utilisation des bras mobiles hydrauliques ;			
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.			
Commentaires.			
Formation destinée à l'utilisation en sécurité du bras mobile hydraulique sur camion RVI KÉRAX 370 DCI.			
SANCTION.	Attestation de stage.		
NOTATION.	Évaluations théorique et pratique.		
STAGE INTERARMÉES.	Non.		

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 31/01	12 septembre 2011.	16 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/02	19 septembre 2011.	23 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/04	10 octobre 2011.	14 octobre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/05	28 novembre 2011.	2 décembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/06	12 décembre 2011.	16 décembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/07	2 janvier 2012.	6 janvier 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/08	6 février 2012.	10 février 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/09	13 février 2012.	17 février 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/10	5 mars 2012.	9 mars 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/11	26 mars 2012.	30 mars 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/12	11 juin 2012.	15 juin 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/13	18 juin 2012.	22 juin 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/14	2 juillet 2012.	6 juillet 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

ANNEXE XXIII.
**RENOUVELLEMENT À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES
 HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.**

LIBELLÉ LONG.	Renouvellement à l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.	
LIBELLÉ COURT.	SEARBMH.	
DURÉE.	Deux jours.	
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou établissements du SEA.	
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF x MDR x CIV x	
EFFECTIF PAR SESSION.	6.	
Objectif de la formation.		
Contrôle de connaissances sur l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicules RVI KÉRAX 370 DCI.		
Conditions de candidature.		
<p>- stage ouvert aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils du SEA se servant ou ayant vocation à se servir du bras mobile hydraulique des véhicules RVI KÉRAX 370 DCI (mutations, opérations extérieures) ;</p> <p>- être titulaire de la formation « utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicules RVI KÉRAX 370 DCI » ;</p> <p>- détenir un certificat médical d'aptitude spécifique à l'utilisation des bras mobiles hydrauliques ;</p> <p>- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.</p>		
Commentaires.		
Ce n'est pas une formation, mais une évaluation.		
SANCTION.	Attestation de stage.	
NOTATION.	Évaluations théorique et pratique.	
STAGE INTERARMÉES:	Non.	

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 31/51	1er septembre 2011.	2 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/52	9 mai 2012.	10 mai 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

ANNEXE XXIV.

FORMATION DE FORMATEURS DE PERSONNELS AYANT VOCATION À UTILISER ET À METTRE EN ŒUVRE LA PARTIE PÉTROLIÈRE DU VÉHICULE SCANIA.

LIBELLÉ LONG.	Formation de formateurs à l'utilisation et à la mise en œuvre de la partie pétrolière du véhicule SCANIA.
LIBELLÉ COURT.	SEASCANIA.
DURÉE.	Trois jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou corps de troupe concernés.
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	6.
Objectif de la formation.	
<ul style="list-style-type: none"> - devenir formateur de sous-officiers responsables d'une section dotée de véhicules SCANIA ; - devenir formateur de personnels aptes à utiliser et connaître la partie pétrolière équipant le véhicule SCANIA. 	
Conditions de candidature.	
<ul style="list-style-type: none"> - stage ouvert aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils ayant vocation à tenir un poste de servant citernier véhicules type SCANIA ; - avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite PL et l'attestation ADR en cours de validité. 	
Commentaires.	
Formation technique d'utilisation et connaissances de la partie pétrolière équipant le véhicule SCANIA.	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Évaluations théorique et pratique.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 32/01	17 avril 2012.	19 avril 2012.	BPIA/DRH-AT.	

ANNEXE XXV.
FORMATION À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS À MÂT
TÉLESCOPIQUE.

LIBELLE LONG.	Formation à l'utilisation en sécurité des chariots élévateurs à mât télescopique.	
LIBELLÉ COURT.	SEASAMB.	
DURÉE.	Cinq jours.	
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).	
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF x MDR x CIV x	
EFFECTIF PAR SESSION.	6.	
Objectif de la formation.		
Formation destinée à maîtriser sur le plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des chariots à mât télescopique.		
Conditions de candidature.		
<p>- stage ouvert aux sous-officiers, aux militaires du rang et personnels civils se servant ou ayant vocation à se servir du chariot élévateur à mât télescopique (mutations, opérations extérieures) ;</p> <p>- détenir un certificat médical spécifique à l'utilisation de l'engin ;</p> <p>- détenir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.</p>		
Commentaires.		
Pas de commentaires.		
SANCTION.	Attestation de stage.	
NOTATION.	Un test théorique et un test pratique. Toute note inférieure à 14 est éliminatoire.	
STAGE INTERARMÉES.	Non.	

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 35/51	5 septembre 2011.	9 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/53	17 octobre 2011.	21 octobre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/54	21 novembre 2011.	25 novembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/55	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/56	30 janvier 2012.	3 février 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/57	20 février 2012.	24 février 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/58	2 avril 2012.	6 avril 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/59	23 avril 2012.	27 avril 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 35/60	25 juin 2012.	29 juin 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

ANNEXE XXVI.

FORMATION DE FORMATEURS DE PERSONNELS AYANT VOCATION À METTRE EN ŒUVRE ET À UTILISER LA STATION SERVICE DE CAMPAGNE DÉPLAÇABLE DE L'ARMÉE DE TERRE.

LIBELLÉ LONG.	Formation de formateurs à la mise en œuvre et à l'utilisation de la station service de campagne déplaçable de l'armée de terre.
LIBELLÉ COURT.	SEASSC.
DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE.	OFF ◊ SOFF x MDR x CIV ◊
EFFECTIF PAR SESSION.	10.
Objectif de la formation.	
- devenir formateur de sous-officiers responsables d'un peloton de ravitaillement en carburant doté d'une station service de campagne déplaçable ;	
- devenir formateur de personnels aptes à mettre en œuvre et à utiliser la station service de campagne déplaçable.	
Conditions de candidature.	
Stage ouvert aux sous-officiers ayant vocation à tenir un poste de responsable de soute à carburant et aux militaires du rang ayant vocation à tenir un poste de soutier corps de troupe en OPEX.	
Commentaires.	
Formation technique de mise en œuvre et d'utilisation de la station service de campagne déplaçable.	
SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Évaluations théorique et pratique.
STAGE INTERARMÉES.	Oui.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 55/01	14 mai 2012.	15 mai 2012.	BPIA/DELPIA.	Répartition : - 8 BPIA ; - 2 DELPIA.

ANNEXE XXVII.
FORMATION CHEF ET ADJOINT DE CELLULE SOUTIEN PÉTROLIER ÉNERGIE DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.

LIBELLÉ LONG.	Formation chef et adjoint de cellule soutien pétrolier énergie des groupements de soutien des bases de défense.		
LIBELLÉ COURT.	SEASPE.		
DURÉE.	Deux semaines.		
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).		
CATÉGORIE.	OFF ◊ SOFF x MDR ◊ CIV x		
EFFECTIF PAR SESSION.	25.		
Objectif de la formation.			
Préparer les chefs de cellule et leurs adjoints à assurer le management global de la fonction pétrolière au niveau d'une base de défense.			
À l'issue de cette formation, ils seront en mesure :			
- de connaître et comprendre le cadre réglementaire ;			
- d'assurer l'exploitation des installations en toute sécurité ;			
- d'assurer une gestion quantitative et qualitative optimale des produits stockés et délivrés ;			
- d'assurer les opérations de paiement et facturation ;			
- de maintenir en condition les installations.			
Conditions de candidature.			
Exercer ou être désigné pour exercer la fonction de chef ou d'adjoint de cellule soutien pétrolier énergie des groupements de soutien des bases de défense.			
Commentaires.			
Pas de commentaires.			
SANCTION.	Attestation de stage.		
NOTATION.	Test final.		
STAGE INTERARMÉES.	Oui.		

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 SPE	3 octobre 2011.	14 octobre 2011.	Commandement interarmées du soutien/section soutien pétrolier/centre de pilotage et de conduite du soutien (COMIAS/CPCS/SSP).	
MF 12 SPE	16 janvier 2012.	27 janvier 2012.	COMIAS/CPCS/SSP.	

**ANNEXE XXVIII.
RESPONSABLE D'INSTALLATION PÉTROLIÈRE ÉLÉMENTAIRE.**

LIBELLÉ LONG.	Responsable d'installation pétrolière élémentaire.		
LIBELLÉ COURT.	SEARIPE.		
DURÉE.	Une semaine.		
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71)		
CATÉGORIE.	OFF ◊ SOFF x MDR x CIV x		
EFFECTIF PAR SESSION.	25.		
Objectifs de la formation.			
<p>Cette formation a pour objectif de préparer ces responsables à assurer le fonctionnement optimal d'une installation de stockage et de distribution de carburant dans les domaines de la comptabilité, de la sécurité, de la qualité produit et de l'infrastructure.</p> <p>En fin de formation, ils devront être en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'appréhender le cadre réglementaire dans lequel ils évoluent ; - d'assurer l'exploitation des installations en toute sécurité ; - d'assurer une gestion quantitative et qualitative optimale des produits stockés et délivrés ; - d'assurer les opérations de paiement et facturation ; - de maintenir en condition les installations. 			
Conditions de candidature.			
Exercer les fonctions de responsable d'installation pétrolière élémentaire ou de suppléant désigné pour occuper cette fonction.			
Ne sont pas concernés par cette formation les responsables d'installation ou suppléants qui :			
<ul style="list-style-type: none"> - occupent également la fonction de chef ou adjoint de cellule SPE, qui doivent impérativement effectuer le stage « chef ou adjoint de cellule SPE » ; - ont suivi un « stage soutier » depuis moins de trois ans anciennement dispensé par les directions régionales interarmées du SEA. 			
Commentaires.			
Pas de commentaires.			
SANCTION.	Attestation de stage.		
NOTATION.	Pas de notation.		
STAGE INTERARMÉES.	Stage ouvert aux personnels des groupements de soutien des bases de défense.		

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 RIPE	14 novembre 2011.	18 novembre 2011.	COMIAS/CPCS/SSP.	
MF 12 RIPE	13 février 2012.	17 février 2012.	COMIAS/CPCS/SSP.	
MF 13 RIPE	16 avril 2012.	20 avril 2012.	COMIAS/CPCS/SSP.	
MF 14 RIPE	11 juin 2012.	15 juin 2012.	COMIAS/CPCS/SSP.	

ANNEXE XXIX.
FORMATION INITIALE DES CONTRÔLEURS EN RAFFINERIE.

LIBELLÉ LONG.	Formation initiale des contrôleurs en raffinerie.	
LIBELLÉ COURT.	SEACTRLRAF.	
DURÉE.	1,5 jours.	
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).	
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>	
EFFECTIF PAR SESSION.		
Objectif de la formation.		
Apporter les connaissances techniques et réglementaires aux futurs contrôleurs en raffinerie afin de leur permettre d'assurer une gestion quantitative et qualitative des produits délivrés et stockés.		
Conditions de candidature :		
Exercer ou être désigné pour exercer la fonction de contrôleur en raffinerie du service des essences des armées.		
Commentaires.		
Pas de commentaires.		
SANCTION.	Attestation de stage.	
NOTATION.	Pas de notation.	
STAGE INTERARMÉES.	Non.	

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 CTRLRAF	18 octobre 2011 13 h 15.	19 octobre 2011.	DELPIA.	

ANNEXE XXX.
RECYCLAGE FORMATION DES CONTRÔLEURS EN RAFFINERIE.

LIBELLÉ LONG.	Recyclage formation des contrôleurs en raffinerie.		
LIBELLÉ COURT.	SEARCTRLRAF.		
DURÉE.	Un jour.		
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).		
CATÉGORIE.	OFF \diamond SOFF x MDR \diamond CIV x		
EFFECTIF PAR SESSION.			
OBJECTIF DE LA FORMATION.	Contrôle des connaissances sur la gestion quantitative et qualitative des produits délivrés et stockés.		
Conditions de candidature.			
- exercer ou être désigné pour exercer la fonction de contrôleur en raffinerie du service des essences des armées.			
- être titulaire de la formation initiale.			
Commentaires.			
Pas de commentaires.			
SANCTION.	Attestation de stage.		
NOTATION.	Pas de notation.		
STAGE INTERARMÉES.	Non.		

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		

ANNEXE XXXI.
STAGE AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE.

LIBELLÉ LONG.	Stage avitaillement hélicoptère pour la sécurité civile.	
LIBELLÉ COURT.	SEAAVITSC.	
DURÉE.	Trois jours.	
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).	
CATÉGORIE.	OFF ◇ SOFF ◇ MDR ◇ CIV x	
EFFECTIF PAR SESSION.	12 maximums.	
Objectif de la formation.		
Sensibiliser le personnel à l'épuration du carburant aéronautique, former les personnels de la sécurité civile à l'avitaillement des hélicoptères à partir des hélistations.		
Conditions de candidature.		
Faire partie des personnels des bases opérationnelles de la sécurité civile, permanentes ou saisonnières, ou du site de Nîmes-Garons.		
Commentaires.		
Pas de commentaire.		
SANCTION.	Attestation de stage.	
NOTATION.	Évaluations des connaissances.	
STAGE INTERARMÉS.	Non.	

RÉFÉRENCES.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 AVITSC	22 novembre 2011.	24 novembre 2011.	Groupement d'hélicoptère de la sécurité civile (GHSC).	